



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2008/43

Le 19 décembre 2008

Différend territorial et maritime (Nicaragua c. Colombie)

La Cour prescrit la présentation d'une réplique de la République du Nicaragua et d'une duplique de la République de Colombie et fixe les délais pour le dépôt de ces pièces de procédure

LA HAYE, le 19 décembre 2008. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, a prescrit la présentation d'une réplique de la République du Nicaragua et d'une duplique de la République de Colombie en l'affaire du Différend territorial et maritime (Nicaragua c. Colombie).

Par ordonnance en date du 18 décembre 2008, la Cour a fixé au 18 septembre 2009 et au 18 juin 2010, respectivement, les dates d'expiration des délais pour le dépôt de ces pièces de procédure.

La suite de la procédure a été réservée.

Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, il convient de se reporter au communiqué de presse n° 2008/4 du 12 février 2008, disponible sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

Le texte intégral de l'ordonnance rendue par la Cour est disponible sur son site Internet. Il est toutefois rappelé que les pièces de la procédure écrite demeurent confidentielles jusqu'à ce que la Cour décide de les rendre accessibles au public, généralement à l'ouverture de la procédure orale.

Département de l'information :

Mme Laurence Blairon, secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)
MM. Boris Heim et Maxime Schoupe, attachés d'information (+31 (0)70 302 2337)
Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)
Mme Barbara Dalsbaek, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)